

« Lyon, le 24 mai 1783 au matin.

« Non-seulement la veste est gâtée, monsieur, mais l'habit l'est aussi, et il ne peut entrer dans mes épaules sans courir risque d'être déchiré : il me coupe dessous les bras. Vous conviendrez qu'après les observations que je vous avais faites (1) en vous le donnant, et après toutes les vestes que vous m'avez gâtées précédemment, pour les faire trop courtes, vous n'êtes pas excusable et qu'il y a bien de quoi perdre patience.

« Je veux croire que cela vient d'une mauvaise coupe, et que cela ne vous profite en rien ; mais il n'est pas moins vrai que je vous avais donné suffisamment d'étoffe pour faire une grande veste, et qu'avec trois-quarts j'en ferais faire une comme celle que vous m'avez livrée. D'ailleurs, ne deviez-vous pas, je vous le répète, y faire plus d'attention ? Il fallait me demander plus d'étoffe, si vous n'en aviez pas assez, ou ne la pas faire.

« Enfin, monsieur, je ne puis me servir de l'habit et de la veste, dans l'état où ils sont. Je sais bien que vos jurés (2) me condamneraient à le garder, d'après vos règlements ; mais je ne crois pas que vous ayez la mauvaise foi d'oser affirmer qu'il est tel que je vous l'ay commandé. Or, d'après cela, il faut me le raccommo-der de manière qu'il ne soit pas rapiécé, ou m'en faire un autre ou le vendre, si vous voulez, à quelqu'une de vos pratiques, et me tenir compte des étoffes. C'est être bien modéré que de vous

---

(1) Les défaillances orthographiques du correspondant ont été scrupuleusement respectées.

(2) Les maîtres-gardes de la corporation, chargés de régler les contestations subalternes, élevées entre les tailleurs et leurs pratiques.